



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
11 février 2021
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 950/2019*.** **

Communication présentée par : A. R. (représenté par un conseil, Ruth Nordström)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suède
Date de la requête : 21 août 2019 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Le 30 décembre 2020, le Comité, ayant été informé que la décision d'expulsion visant le requérant était prescrite et que celui-ci pouvait désormais présenter une nouvelle demande d'asile en Suède, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 950/2019.

* Adoptée par le Comité le 30 décembre 2020, pendant la période intersessions.
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Jens Modvig, Ilvija Puce, Diego
Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

